



Formation en « Médiation & négociation réconciliatrice » *Judiciaire ou conventionnelle*

Proposée par

EPG Formation
En partenariat avec
Maître YVES BONHOMMO

Contact : Patrice Dubois-Dauphin
BP50 30390 Aramon
Tél. : 04 66 22 94 52 – Portable : 06 19 60 63 68 //
Site : www.epg.fr // Mail : contact@epg.fr

Les MARC participent de ce que l'on pourrait nommer la « soft justice du XXI^e siècle ».

Il s'agit, pour le praticien, par l'emploi d'outils juridiques dédiés et de techniques de communication appropriées, de :

- **Reprendre la maîtrise des émotions par une approche raisonnée de la communication**
- **Comprendre l'importance du principe de vacuité et s'y conformer par la technique spécifique de « la gentillesse »**
- **Être au centre entre l'intelligence émotionnelle et l'intelligence relationnelle**
- **Déliier les émotions pour tisser un nouveau lien raisonné pour relier le passé au futur en créant un nouveau présent**
- **Faire un pas de côté pour construire un nouvel équilibre relationnel salutaire**
- **Apprendre les techniques de communication compatibles avec la recherche d'une justice alternative au procès, mais qui demeure en tous points conforme avec les principes et les règles de la justice étatique.**

Cette formation permet une meilleure compréhension de la relation humaine, notamment en situation de crise par une meilleure connaissance de soi.

Elle s'adresse :

- Aux personnes souhaitant développer une activité de médiateur judiciaire (Avocats, Notaires, Huissiers, juristes...)
- Aux personnes souhaitant développer une activité de médiateur conventionnel dans l'entreprise, pour des particuliers, pour le compte d'une administration, d'une collectivité territoriale...
- Aux personnes souhaitant apprendre à négocier dans le cadre d'une situation interpersonnelle conflictuelle afin de privilégier la poursuite du lien social

Spécificité pour les Avocats

Pour être inscrit sur la liste des avocats médiateurs judiciaires dressée par les cours d'appels, une formation est requise.

Cette formation peut entrer dans le cadre de la formation continue.

Certification « Justice participative ». Depuis un arrêt du 25 10 2018 le Conseil d'Etat a annulé l'article 6.3.1 du Règlement Interne National des avocats tel que modifié en 2016.

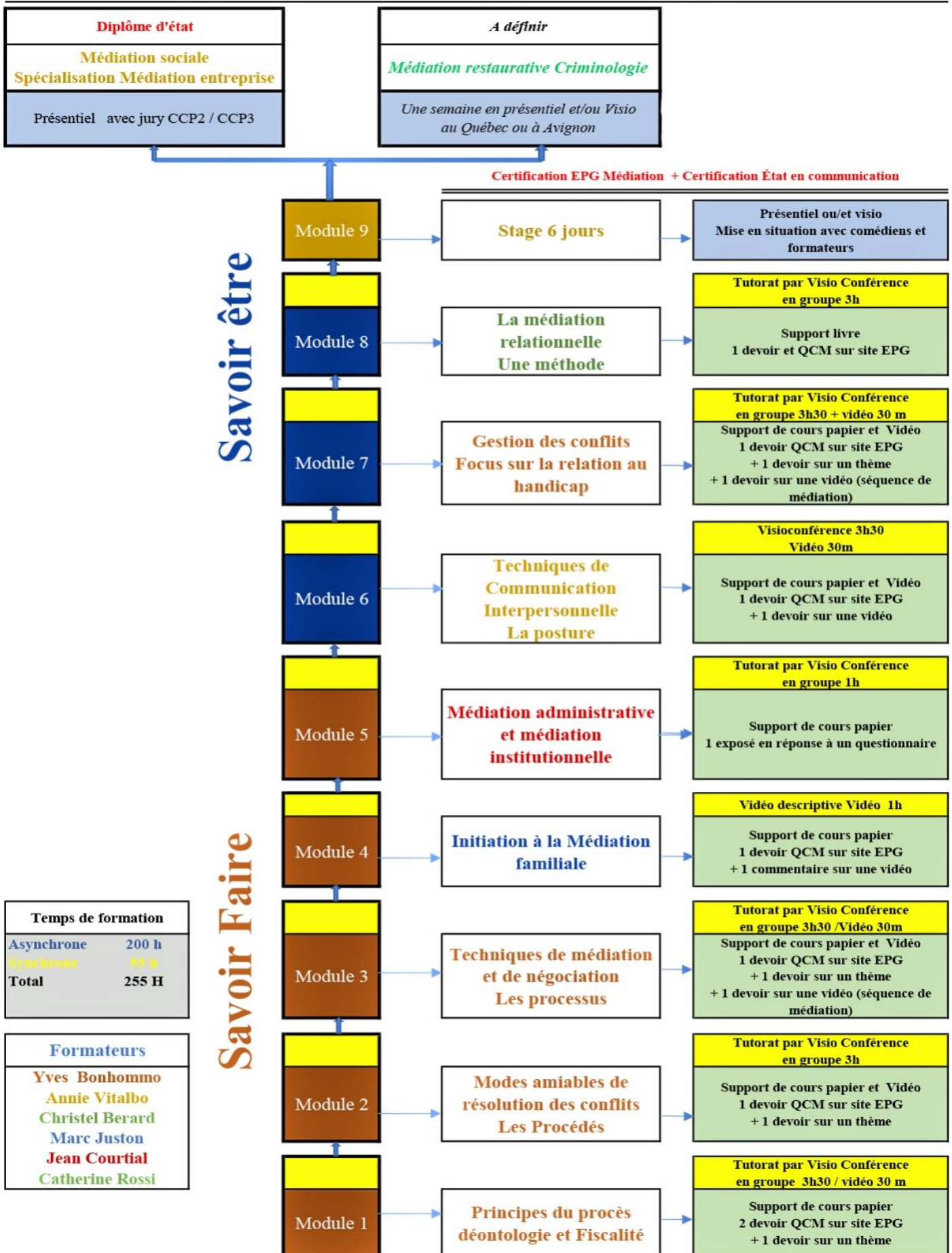




Formation en Médiation Négociation Réconciliatrice



Comprendre et appliquer les principes de résolution d'un conflit par la médiation et la négociation





Formation en Médiation Négociation Réconciliatrice

Comprendre et appliquer les principes de résolution d'un conflit par la médiation et la négociation



ORGANISME DE FORMATION

EPG Formation

Centre de formation pratiquant l'enseignement à distance depuis 70 ans

Numéro légal de l'Education nationale : 0301632L depuis 1953

Numéro de formateur : 91 30 01763 30 Et depuis 1998

Label Qualité Qualiopi depuis 2020

Spécialisée dans l'enseignement des techniques d'approche de la personnalité

DIRECTEUR PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Yves BONHOMMO

Formé dans l'art de la négociation raisonnée et des techniques d'approche de la personnalité

FORMATEURS

<p>Yves BONHOMMO</p> <p>Formateur en négociation -Médiation Judiciaire et conventionnelle</p> <p>Avocat et ancien Bâtonnier, Directeur scientifique du Diplôme Universitaire (DU) de "Justice participative" de l'Université de Droit d'Avignon et Pays de Vaucluse, enseignant des Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD) à l'université, formé à la rhétorique judiciaire, il participe à des colloques nationaux et internationaux sur le thème des modes amiables de résolution des conflits.</p> <p>Il est également, Directeur pédagogique et scientifique de la Formation Certifiante en Négociation et Médiation dispensée par l'EPG.</p>	<p>Catherine ROSSI</p> <p>Formatrice en Médiation Relationnelle</p> <p>Professeure des Universités (Université Laval au Québec) Docteur en criminologie (Université de Montréal) et en droit privé (Université de Pau et des Pays de l'Adour, France)</p> <p>Chercheuse régulière au centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV). Directrice de l'équipe Violences-Justice (Vi-J. Chercheuse associée au centre International de Criminologie Comparée (CICC). Présidente du conseil d'administration Viol-Secours, réseau des Centres d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (Québec). Membre du Conseil d'administration SOS Violence Conjugale : Ambassadrice Réseau Équijustice:</p>
<p>Annie VITALBO</p> <p>Formatrice à la médiation sociale</p> <p>En plus de ses fonctions de formatrice, exerce la profession de Sophrologue, coach et conseillère en image personnelle et professionnelle. Annie Vitalbo Formatrice à la médiation sociale grâce à un agrément d'état lui permettant de délivrer un titre professionnel. Elle accompagne des individuels et des groupes dans leurs démarches de développement personnel et/ou professionnel. Elle accompagne également de nombreux sportifs dans leur préparation mentale en vue de compétitions importantes. Elle enseigne la communication à l'université et à l'école de commerce. Marathonienne, plusieurs titres de championne régionale 5000 mètres / 10000 Mètres piste et semi-marathons. Championne de France par équipe de marathon en relais (Ekiden).</p>	<p>Marc JUSTON</p> <p>Formateur en Médiation familiale et MARD</p> <p>Président de Tribunal honoraire, il exerce une activité de médiateur pour tous types de contentieux. Marc Juston défend depuis plus de 30 ans les modes amiables de règlement des différends, et notamment la médiation, par des articles, des publications, des interventions et des actions de formation auprès des magistrats, des avocats, des médiateurs et de divers professionnels. Il a présidé la commission « Médiation familiale et contrat de coparentalité » en 2016 à la demande de l'ancienne Ministre de la Santé Dominique Bertinotti. Il est membre du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. Assermenté par la Cour d'Appel de Nîmes,</p>
<p>Jean COURTIAL</p> <p>Formateur Médiation administrative et institutionnelle</p> <p>Conseiller d'État honoraire, il exerce désormais une activité de médiateur (médiation judiciaire, conventionnelle et institutionnelle), pour l'essentiel dans le champ d'activité des services publics. Après une carrière où il a occupé, selon les époques, des fonctions de haut fonctionnaire, professeur associé de droit public dans un institut d'Études politiques, de juge administratif et de juge international auprès des Nations unies, il a, immédiatement après son départ en retraite, notamment exercé une activité de conciliateur de justice pendant trois ans. Il est régulièrement sollicité pour effectuer des missions de médiation tant par les tribunaux administratifs que spontanément par des parties ou encore dans un cadre institutionnel.</p>	<p>Christel BERARD</p> <p>Formatrice accessibilité et handicap</p> <p>Présidente de la Coordination SURDITE du GARD et de L'AFEMS (Association pour la Formation et l'Emploi des personnes malentendantes et sourdes). Évaluatrice des besoins à domicile Membre titulaire commissions MDPH/DDTM/CDCPH/CDAPH Sensibilisation des entreprises à l'emploi des publics différents pour : La médecin du travail, des Organismes de formation, Cap emploi, Pôle emploi ... Pour le Comité Départemental Tourisme du Gard, elle a été évaluatrice pour la mise en accessibilité des bâtis. Puis en tant que Formatrice indépendante elle est intervenue entre autres pour : l'ONF, la Police nationale 30, le SDIS30, des Conseils départementaux, des collectivités, la DDTM30...Orange Télécom/ ... Christel Berard est aussi la référente accessibilité de l'EPG.</p>

Lors du stage une des journées de mise en situation sera encadrée par des comédiens professionnels. Permettant de réaliser un travail de placement aussi bien de la voix, que corporel. Ils joueront le rôle des médiés afin de donner un caractère plus réel et plus dynamique aux mises en situation.



DEROULE – AGENDA - TARIF

Durée de la formation

6 mois par correspondance dont 6 jours de stage

Temps de formation

- Temps asynchrone : **200 h**
- Temps synchrone : **55 h**
- Temps total : **255 h**

Nombre de module

8 modules en distanciel + 1 module en présentiel ou Visio présentiel

A noter

- ✓ *Tous les modules de formation sont suivis par correspondance et en présentiel virtuel interactif.*
- ✓ *Le stage est prévu en présentiel.*
- ✓ *Vous pourrez faire le stage directement après une session si votre inscription intervient au maximum un mois après le début de la session. Sinon vous serez inscrit au stage de la session suivante.*
- ✓ *Les stages en présentiel auront lieu soit à Avignon soit à Carpentras.*
- ✓ *De 4 à 8 Stagiaires par session.*

Dates des sessions de formation 2021/2022

1ère session : Janvier à Juin – Stage du 20 au 25 juin

2ème session : Avril à Septembre – Stage du 19 au 24 septembre

3ème session : Juillet à décembre (2021 et 2022) – Stage du 12 au 17 décembre

*Les dates de stages seront contractualisées et définies à la signature du contrat.
Un planning de la session sera remis avec le contrat de formation.*

*Des sessions supplémentaires pourront être mises en place en fonction des demandes.
L'inscription à une formation peut se faire jusqu'au 31 du 1^{er} mois de la session*

Tarif 2021/2022 (Module 1 à 9)

3.350 €

*Devis personnalisé / conventionnement OPCO / Devis Kairos (pôle emploi) / CPF
Tarif sur demande par courriel ou téléphone
patriceduboisdauphin@epg.fr // 04 66 22 94 52 – 06 19 60 63 68*



LES MARC

L'intérêt de ces modes que l'on qualifie tantôt d'alternatifs, tantôt d'amiabes, est multiple. Tout d'abord, ces modes permettent de désengorger les juridictions de litiges qui recèlent en réalité plus un besoin de reconnaissance qu'un réel besoin de réponse juridique qui demeure le cœur de métier du juge.

La mise en œuvre des MARC, est possible dans pratiquement tous les domaines du droit dont les justiciables ont la libre disposition (droit civil, commercial, social, administratif, voire pénal). Ensuite, ils favorisent une responsabilisation du justiciable en lui permettant de garder la maîtrise du litige. Il favorise également le respect du lien social parce qu'il permet une prise de conscience de l'existence d'un conflit dont les contours sont plus larges que le différend lui-même, plus large que le litige qui est uniquement tranché dans le procès. De même, ils permettent aux auxiliaires de justice (avocat, notaires, huissiers ...) de répondre plus efficacement aux attentes des justiciables et de participer à la restauration de la confiance en la Justice auprès du public.

Ainsi, grâce au MARC, plus de sentiment de dépossession de la procédure par des juges et des auxiliaires de justice ; plus de décision autoritaire et éloignée dans le temps comme dans les attentes.

Et cela n'est possible que grâce à la présence du médiateur, tiers de confiance formé aux techniques d'écoute attentive et à l'art de la reformulation juste, qui fera traverser les protagonistes, sans stress, le Rubicon agité des affres de la vie.

Ainsi, grâce à un travail collaboratif, entre médiateurs, conciliateurs et négociateurs formés et protagonistes, le conflit sera dénoué et le cas échéant, un juge, pourra aisément homologuer l'accord trouvé.



Principes généraux du procès et Déontologie du médiateur-négociateur & Fiscalité

Méthodologie : Le module est organisé en deux parties :

- Les principes généraux de procédure et les principes déontologique et éthique (1ère partie)
- L'Ecrit dans les MARC (2ème partie).

1^{ère} Partie : Principes généraux

Contenu : l'objectif de ce module est de permettre aux apprenants non juristes de formation, d'acquérir des connaissances fondamentales sur les structures juridictionnelles françaises et sur l'organisation de la résolution des litiges. Il s'agit également de leur donner les règles de bonne conduite du médiateur – négociateur et qui constituent véritablement un code de déontologie.

Principes généraux de procédure

- **Contenu :** il s'agit d'acquérir des connaissances sommaires, mais indispensables à la compréhension des règles de procédures structurant un procès (civil (Incluant le commercial et le social), pénal ou administratif)
 - **Supports pédagogiques :** codes de procédure civile, pénale et administrative
 - **Modalités des contrôles de connaissances :** épreuve écrite
- Volume horaire du sous-module :** 10 heures

Déontologie et éthique

- **Contenu :** Il s'agit de former les étudiants sur la nécessité de respecter l'ensemble des règles et obligations dans les relations entre les professionnels, entre les professionnels et les personnes sollicitant leurs services et entre les professionnels et les institutions.
 - **Supports pédagogiques :** la Directive 2008/52 du 21 mai 2008, le Code de conduite européen pour les médiateurs
 - **Modalités des contrôles de connaissances :** épreuve écrite.
- Volume horaire du sous-module :** 10 heures

2^{ème} Partie : Ecrit et Fiscalité dans les MARC pour un exercice conforme et harmonieux

- **Contenu :** Juridiquement les MARC font partie d'une démarche contractuelle et de ce fait sont soumis à des contingences juridiques précises. Il est donc indispensable que le médiateur/conciliateur/ négociateur soit informé et conscient de ses limites autorisées dans sa mission.

De même, s'agissant d'une activité rémunérée, il est indispensable que cet intervenant connaisse parfaitement les règles et les limites fiscale de son exercice.

En conséquence, dans cette partie du Module 1, l'écrit et la fiscalité seront traitées comme étant les deux mamelles d'un exercice conforme et serein.

- **Supports pédagogiques :** suggestion de lectures et d'ouvrages de référence, articles de doctrine.
- **Modalités de contrôle des connaissances :** épreuve écrite (étude de cas/rédaction d'acte).
- **Volume horaire du module :** 10 heures

Volume horaire total du module : 30 heures + 4h Visio cours



Les différents modes amiables de résolution des conflits

Les procédés

Contenu : Il s'agit d'étudier les modes reconnus par la Justice comme revêtant les garanties scientifiques nécessaires à la mise en œuvre d'une solution juridiquement orthodoxe et pérenne, bien qu'amiable à un litige.

Seront donc tour à tour étudiés : la conciliation, la médiation, la procédure participative, la transaction, la convention collaborative et l'arbitrage sous sa forme de « méd-arb »

Supports pédagogiques : code civil, code de procédure civile, code administratif et des procédures administratives, code de la consommation, suggestion de lectures

Modalités des contrôles de connaissances : rédaction d'un mémoire et/ou cas pratiques

Les quatre principaux modes amiables de résolutions des conflits (M.A.R.C.)

1° – La transaction

2° – La conciliation

3° – La médiation

- a) La médiation amiable
- b) La médiation extrajudiciaire
- c) La médiation judiciaire

4° – La procédure participative :

Les modes amiables alternatifs au procès, de résolutions des conflits

L'arbitrage :

Le droit collaboratif :

Volume horaire du module : 28 heures + 3h Visio cours



Techniques de médiation et de négociation

"Les processus"

Contenu : ce module a pour objectif de former les apprenants à la méthodologie de la négociation « raisonnée » (spécifique aux M.A.R.C.) et de la gestion des conflits par l'étude des théories psychologiques et relationnelles facilitant, de manière appropriée, la réussite des négociations et la résolution des conflits ou des différends. Ces méthodes seront ensuite mises en pratique dans le cadre du processus vertueux de négociation appropriée à la situation rencontrée.

Le module est de ce fait organisé autour des thèmes suivants faisant l'objet de 5 unités de cours :

- U1 – Les principes de base de la Relation et les fondamentaux de la Négociation
- U2 – La gestion du stress et de la violence
- U3 – La Négociation raisonnée et les techniques appropriées
- U4 – La gestion des conflits et la posture du négociateur (personnalité des négociateurs et des médiés)
- U5 – La théorie de la « gentillesse » dans la négociation

Supports pédagogiques : suggestion de lectures et d'ouvrages de référence, articles de doctrine

Modalités des contrôles de connaissances : rédaction d'un mémoire et/ou cas pratiques de mise en situation en présentiel

Volume horaire du module : 35 heures + 4h Visio cours



Médiation du point de vue du juge

La médiation judiciaire et familiale

Contenu : Le droit, et plus encore le contentieux, doit s'adapter au conflit familial et à la séparation des couples, dans l'intérêt des enfants. La médiation est un outil au cœur de la justice familiale du XXIème siècle qui, progressivement prend toute sa place.

Supports pédagogiques : Code civil – livres - articles – jurisprudence – Module papier

Modalités des contrôles de connaissances : un devoir à partir d'un cas pratique et cinq questionnaires à choix multiples.

PLAN DE L'ETUDE DU THEME :

➤ **La médiation : un outil devenu incontournable**

- Pourquoi la médiation
- Une culture de la médiation judiciaire
- Le Médiateur
- Analyse des résistances des acteurs judiciaires et leur rôle majeur pour le développement de la médiation
- Quelques exemples de pratiques de médiation
- Des médiations spécifiques
- Exemples de trames
- Conclusion

➤ **La médiation familiale et Le juge aux affaires familiales**

- La médiation au cœur de la justice familiale
- Une culture judiciaire de la médiation

Volume horaire total du module : 7 heures + 1h Vidéo



Médiation administrative et médiation institutionnelle

Introduction Générale

- Aux sources de la médiation administrative
- La compétence juridictionnelle et le droit applicable en matière administrative
- Les spécificités des différends en matière administrative
- La prépondérance historique du cadre institutionnel
- La constitution progressive d'une pluralité de processus structurés de règlement amiable des différends en matière administrative

Première partie

Médiation institutionnelle

1. De quoi parle-t-on ?

2. Aux marges de la médiation institutionnelle

- Instances collégiales au cœur de processus de prévention et/ou de règlement amiable de différends
- Focus : Fiscalité, responsabilité hospitalière et réparation de dommages de travaux publics

3. La médiation institutionnelle en matière administrative

- Focus : le Défenseur des droits, les médiateurs dans les ministères, les médiateurs dans les collectivités territoriales

4. Contrepoint : la médiation institutionnelle en matière civile

- Focus : consommation

Deuxième partie

La Médiation judiciaire et conventionnelle en matière administrative

1. Le cadre juridique

- Le cadre légal et réglementaire
- Le champ de la médiation et les paramètres juridiques
- L'homologation d'un accord

2. Pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle en matière administrative

- Les particularités de la médiation judiciaire et conventionnelle en matière administrative
- Les types de différends
- Les médiateurs
-

Volume horaire total du module : 5 heures + 1h Visio cours



Techniques de Communication Interpersonnelle "La posture"

Introduction

- Index de conscience
- Le bon équilibre de la communication. Les mots
- Les filtres de perception de la réalité
- Le triangle

Comment établir le rapport avec son interlocuteur

- La distance conversationnelle, la calibration, l'écoute active, la reformulation,
- Les perceptions sensorielles ou comment être en phase avec son interlocuteur :
- Le VAKOG
- Les prédicats.

La synchronisation verbale et non-verbale :

- Les 9 leviers de synchronisation
- Suivre et guider
- Le feed-back
- Les présupposés Pour une communication efficace

Les objectifs

- Comment conduire une négociation

Volume horaire total du module : 42 heures + 4h Visio conférence



La négociation " réconciliatrice "

Contenu : ce module a pour objectif de former les apprenants à la méthodologie de la négociation « réconciliatrice » spécifique aux M.A.R.C et de la gestion des conflits par l'étude des théories psychologiques et relationnelles facilitant, de manière appropriée, la réussite des négociations et la résolution des conflits.

Le module est de ce fait organisé autour des thèmes suivants faisant l'objet de 5 unités de cours :

- U1 – Les principes de base de la Relation et les fondamentaux de la Négociation
- U2 – La gestion du stress et de la violence
- U3 – La Négociation réconciliatrice et les techniques appropriées
- U4 – La gestion des conflits et la posture du négociateur (personnalité des négociateurs et des médiés)
- U5 – La théorie de la « gentillesse » dans la négociation

Supports pédagogiques : suggestion de lectures et d'ouvrages de référence, articles de doctrine

Modalités des contrôles de connaissances : rédaction d'un devoir et/ou cas pratiques de mise en situation en présentiel

L'accueil et l'accessibilité

Contenu

- ✓ Connaître et comprendre la complexité des situations de handicap
- ✓ Savoir développer un accueil et un comportement ajustés aux personnes en situation de handicap
- ✓ Quelle représentation du handicap avons-nous ?
- ✓ Les préjugés et les idées reçues
- ✓ Loi de février 2005 : - Quels changements pour la cité ? - Quelles obligations

Support pédagogique accessibilité : Film : « La cité dans tous les sens »

Modalités des contrôles de connaissances : Cas pratiques de mise en situation en présentiel ou Visio présentiel

Volume horaire total du module : 28 heures + 4h Visio conférence



La médiation relationnelle

"Une méthode"

Support de cours : « La médiation Relationnelle »

Livre de Serge Charbonneau et Catherine Rossi

Sommaire

Première partie. Origines et fondements de l'approche relationnelle.

- ✓ Les origines de l'approche relationnelle.
- ✓ Les fondements de l'approche relationnelle.
- ✓ L'influence provenant du courant de la médiation.
- ✓ Les influences victimologie.
- ✓ Les influences contextuelles et influence indirecte.

Deuxième partie les principes de l'approche relationnelle.

- ✓ La posture du médiateur en approche relationnelle.
- ✓ Stratégie préparatoire de l'approche relationnelle en médiation.
- ✓ Contenu des attentes à explorer en préparation : le M.A.I.S.

Troisième partie L'application et défis de l'approche relationnelle.

- ✓ La souplesse opérationnelle de l'approche relationnelle.
- ✓ Les défis de l'approche relationnelle.

Conclusion.

Volume horaire total du module : 5 heures + 3h Visio conférence



Stage de mise en pratique

Contenu : il s'agit de mettre en application les acquis de la formation au travers de jeux de rôle et de mise en situation, permettant aux étudiants à la fois de réviser et de se projeter sur ses appétences à être médiateur et/ou négociateur.

Supports pédagogiques : exercices de groupes

Modalités de contrôle des connaissances : évaluation collective

Organisation du stage :

1er jour L :

M / M. Yves Bonhommo Présentation des mémoires (Jury)

AM / M. Yves Bonhommo Cas pratique Mise en situation M3

2ème jour M

M / M. Jean Courtial Contrôle et présentation Médiation Administrative et Institutionnelle

AM / M. Yves Bonhommo Cas pratique Mise en situation M3

2ème plan

3ème jour M :

M / Mme Annie Vitalbo Cas pratique Mise en situation M6

AM / Mme Annie Vitalbo Cas pratique Mise en situation M6

4ème jour J :

M / M Marc Juston Retour d'expérience et le regard du juge médiation familiale conciliation

AM / Mme Catherine Rossi La médiation relationnelle (Visio présentiel) (sous réserve)

5ème jour V :

M / M. Yves Bonhommo Travail avec les comédiens Cas pratique mise en situation M7

AM / M. Yves Bonhommo Travail avec les comédiens M7

6ème jour S :

M / Mme Christel Berard Mise en situation et sensibilisation au handicap

AM / M. Yves Bonhommo Débriefing et feed-back du stage et présentation des bilans (Jury)

Volume horaire du module : 51 heures